



*Déclaration commune de spécialistes des espaces protégés, du groupe de travail « Recherche sur les espaces protégés » du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) et du Comité Scientifique International de Recherche Alpine (ISCAR) à l'occasion du 4ème Symposium de la recherche consacré aux espaces protégés alpins du parc national Hohe Tauern qui s'est tenu du 17 au 19 septembre 2009 à Kaprun (Autriche).*

*A l'attention des directeurs des espaces protégés et des autorités compétentes des pays alpins :*

## **Recherche à long terme et connaissance des espèces : les missions essentielles des espaces protégés alpins**

Les spécialistes soussignés, reconnaissant que les espaces protégés de l'arc alpin auront besoin de bases scientifiques suffisantes permettant

- la protection de la nature, de la dynamique de l'environnement naturel, de la biodiversité et de l'héritage culturel
- et l'adaptation aux évolutions dues aux changements mondiaux et climatiques,

dans l'intérêt des espaces protégés, ont convenu de ce qui suit :

**1. Tous les espaces protégés de l'arc alpin ont besoin de données d'observation concernant le développement à long terme des sites. Elles renseignent sur les tendances évolutives dans des domaines écologiques importants et sont autant de bases indispensables pour les mesures visant à adapter les espaces protégés à l'évolution du monde et aux changements climatiques.**

Mesures : il faut donc qu'il y ait des programmes de monitoring et des études interdisciplinaires menées sur le long terme. Le monitoring et la recherche à long terme n'étant pas les missions principales des universités et des organismes de recherche, ils devront à l'avenir être financés via les espaces protégés. Il convient de mener ces études de façon plus efficace et plus économique via une collaboration nationale et internationale dont l'utilité est partagée. Les programmes de monitoring coordonnés au niveau international permettent par ailleurs de différencier les effets à grande échelle et les effets locaux.

**2. Le maintien et le développement de la diversité biologique – un des principaux objectifs des espaces protégés – nécessitent une inventurisation cohérente et une surveillance des sites. Les espaces protégés doivent savoir ce qu'ils sauvegardent et connaître l'étendue de cette sauvegarde.**

Mesures : pour réaliser cette mission, les espaces protégés ont besoin de professionnels possédant une connaissance spécifique des espèces et ayant une expérience de recherche sur le terrain. Les espaces protégés ne pouvant pas disposer du personnel spécialisé nécessaire, il revient aux pays de promouvoir la taxonomie et les pratiques de terrain en particulier dans les organismes de recherche et les musées naturalistes, ceci passe notamment par la création d'emplois. La collaboration entre les espaces protégés permet aux spécialistes des espèces d'être en réseau dans tout l'arc alpin, leurs savoirs étant ainsi accessibles à tous les espaces protégés.

**3. De nombreuses espèces dépendent d'habitats situés au-delà des limites des espaces protégés et d'un échange avec des populations vivant en-dehors de ces espaces. Une meilleure connectivité écologique entre les espaces protégés et à leur périphérie sera essentielle à l'avenir.**

Mesures : garantir et améliorer le réseau écologique repose sur une collaboration étroite des espaces protégés avec les autorités compétentes des régions et pays concernés, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche, de l'environnement ou du transport.

Kaprun (Autriche), le 18 septembre 2009